



LE LIEN

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (SEC-CSQ)

Volume 43 | Numéro 8

Le 11 juin 2019

Mot de la présidente

Bientôt, la cloche de la dernière journée de l'année scolaire sonnera. D'ailleurs, au moment où j'écris ces quelques lignes, le secteur de la FGA est déjà en jachère jusqu'à l'an prochain. Vous êtes portés par les dernières énergies que vous aviez emmagasinées pendant la relâche et, surtout, par la frénésie de vos élèves qui rêvent de piscine et de sangria. Oups! Non, le désir de sangria c'est plutôt pour nous!

Plus sérieusement, de mon côté, je vous annonce que je quitterai sous peu mon poste de présidente du SEC-CSQ. Cette dernière année aura été incroyable. J'ai énormément appris et j'ai rencontré de merveilleuses personnes. J'ai pu aller dans vos écoles, défendre vos droits, entendre vos histoires, questionner des directions et partager vos interrogations aux bonnes personnes.

Toutefois, je n'ai pas été en mesure de concilier travail-famille. Disons que cette fonction sort réellement du *32 h semaine*. Lorsque je me suis présentée pour le poste, je savais que j'allais devoir aller dans différentes instances et travailler de longues heures. Mais, le sait-on vraiment?

Ma vie de famille passe en premier et je ne suis pas en mesure d'être la maman que je veux être dans une telle fonction. Conséquemment, je démissionne de la présidence et je retourne à l'enseignement avec le sourire.

Je vous remercie d'avoir eu l'audace d'élire une jeune personne comme présidente de syndicat et je vous salue, précieux membres du SEC-CSQ.

Kathy

Calendrier des activités

Juin	12 au 14	• Conseil fédéral à Alma
	25	• Conseil syndical • Conseil des commissaires
Août	19	• Mouvements volontaires
	21	• Déjeuner des précaires • Bassins des précaires
Septembre	3	• Conseil d'administration

Au nom de votre conseil d'administration, l'équipe du bureau du SEC-CSQ vous souhaite une bonne fin d'année scolaire et surtout de belles et reposantes vacances.

Veillez prendre note que le bureau sera fermé à partir du 4 juillet. De retour le 19 août au matin!

En cas d'urgence, vous pouvez contacter la présidente par intérim, Monique Brassard, au 418-633-2384.



www.secharlevoix.ca

Syndicat de l'enseignement de Charlevoix



91, boulevard Kane La Malbaie (Québec) G5A 1J7

Téléphone : (418) 665-6156
Télécopieur : (418) 665-3031

Réseau des jeunes - CSQ

Les 9 et 10 mai derniers, se déroulait le troisième et dernier réseau des jeunes. On ne peut se le cacher, la pénurie d'enseignants ne se limite pas à notre région. Le comité des jeunes de la CSQ s'est penché sur la problématique et sur les éléments à prendre en considération pour aider à attirer les nouveaux enseignants et à les retenir dans la profession.

Mise en contexte

Au début des années 2000, la profession enseignante a été mise à mal. On véhiculait l'image d'enseignants qui ne travaillaient pas beaucoup et étaient souvent en vacances. On présumait que seulement les étudiants aux faibles notes allaient choisir cette carrière. Aujourd'hui, on hérite d'une profession mal aimée avec une faible rémunération, des conditions de travail difficiles et de nombreux obstacles dans l'insertion en début de carrière. Dans ce contexte, on constate que la désertion des jeunes enseignants est élevée et que les inscriptions dans les facultés d'enseignement des universités sont en baisse. Quand on sait que le nombre d'élèves dans tout le Québec sera en augmentation de 13 % d'ici 2029-2030, il est urgent d'améliorer les conditions salariales et de pratique de la profession pour donner aux élèves québécois un enseignement de qualité. Il faut cibler et améliorer rapidement les conditions de travail à l'intérieur de la convention collective nationale afin de revaloriser la profession enseignante.

Constats

- Le nombre d'inscriptions est en baisse de 30 % dans les facultés d'éducation au secondaire en 10 ans;
- 76 % des enseignants débutants songent à quitter la profession;
- Entre 20 et 25 % des nouveaux enseignants abandonnent au cours des 5 premières années;
- 37 % des enseignants débutants à temps plein songent à quitter le domaine au cours des premières années;

- 48 % des enseignants sont à statut précaire;
- Le salaire des enseignants du Québec est le plus faible dans tout le Canada.

Enjeu

Afin d'attirer de jeunes enseignants et de limiter le décrochage des nouveaux enseignants, il faut régler des incohérences et améliorer les conditions de pratique de la profession. Il est important que le gouvernement se donne une stratégie de rétention et d'attraction des jeunes enseignants. Il faut régler l'enjeu touchant la rémunération de la suppléance des enseignants à temps partiel et des suppléants occasionnels. Il est important de pallier les difficultés d'attraction et de rétention des jeunes enseignants qui sont bien souvent parents à l'aide de mesures supplémentaires de conciliation travail-famille.

COMITÉ DES JEUNES CSQ

- Le comité des jeunes de la CSQ considère qu'il est important de payer les suppléants en fonction de leur expérience. La forme de rémunération actuelle est grandement inéquitable. Elle ne reconnaît pas l'expérience des suppléants entre eux puisqu'ils sont tous payés le même salaire tandis qu'un enseignant à temps plein faisant de la suppléance est payé au 1/1 000 de son salaire annuel. Il est demandé d'ajouter « enseignant à temps partiel » à la clause 6-8.02 de la convention collective des enseignants. Il est également demandé de prévoir une forme de rémunération selon l'expérience pour les suppléants occasionnels.
- Le comité des jeunes de la CSQ est conscient que le parti au pouvoir a pris des engagements en lien avec le retrait des 6 premiers échelons de l'échelle salariale des enseignants. Bien que cette mesure en soit une intéressante pour l'attraction de jeunes enseignants, le comité est d'avis qu'elle n'en est

pas une de rétention. Une modification des échelles est plutôt proposée, ce qui permettrait une entrée en profession à un échelon plus élevé et une progression plus rapide en début de carrière. Ainsi, il est demandé que soient retirés les échelons 1 à 4 ainsi que le 6^e et le 8^e.

- Une des modifications à la Loi sur les normes du travail intervenue le 1^{er} janvier 2019 prévoit 2 journées de congé payées servant notamment à remplir des obligations familiales. **Le comité demande de majorer la banque de congés de maladie des enseignants de 6 à 8 journées (5-10.36 A) convention collective des enseignants) car, bien souvent, avec le nombre de journées de congé actuellement prévues, les enseignants doivent s'absenter sans traitement pour s'occuper de leur famille ou de leurs parents vieillissants.**

LE COMITÉ DES JEUNES-CSQ

Les effets des modes de gestion dans nos milieux.

Au début du siècle, la semaine de travail comptait 84 heures sur 6 jours. Il s'agissait alors d'un compromis, car oui souvent le travail était aliénant, mais ça permettait de participer à la vie active. On se réalisait à l'extérieur. **Le travail était alors un moyen et non une fin.**

Avec la mondialisation, une dérèglementation a permis aux entreprises d'être davantage compétitives. Le sec-

teur public a emboîté le pas. On veut améliorer la productivité de l'État. On impose désormais des cibles de performance, on décentralise les décisions mais, en échange, on rend les gestionnaires imputables. On essaie d'appliquer les principes de production à la chaîne dans des secteurs tels la santé et l'éducation.

Ces pratiques ont eu pour effet de nuire à l'autonomie professionnelle. On exige des enseignants d'être plus créatifs, plus flexibles et disponibles. On exige toujours d'être plus performants. On applique le principe de *Faire plus avec moins*. Dans le secteur privé, on exige que les gens se réalisent maintenant au travail. **Le travail devient de plus en plus une fin qu'un moyen.**

Lorsque nous avons choisi notre profession, nous avons le souci de répondre à un besoin de service à l'élève. Avec la surcharge de travail et les cibles de performance, le travail perd son sens et souvent au détriment de la santé.

S'agit-il d'un problème d'adaptation de l'individu?

Non, le problème vient plutôt d'une importation d'approches du secteur privé vers le secteur public et à une marchandisation des services en santé et en éducation. Dans ces secteurs plus qu'ailleurs, il n'est pas possible de se fixer des objectifs toujours plus élevés si les moyens ne suivent plus.

*Mathieu Rousseau, enseignant au secteur des jeunes
Membre des enseignantes et enseignants
à statut précaire*

Quantas (sommes allouées aux maîtres de stage)

Un solde de 3 110 \$ était disponible à la fin de l'année scolaire 2017-2018 après avoir versé aux enseignantes et enseignants associés les montants auxquels elles et ils avaient droit en fonction du stage qu'elles et ils ont supervisé. De cette somme, les membres du CPC ont convenu de conserver 1 000 \$ afin d'éponger d'éventuels déficits car la commission scolaire aurait été défi-

citaine à chaque année s'il n'y avait pas eu cette péréquation. Le reste, soit 2 110 \$, a été réparti entre les maîtres de stage de l'année 2017-2018, ce qui correspond à une somme supplémentaire de 102,90 \$ par stage qui a leur a été remise récemment.

Stéphane Côté, conseiller technique

Processus d'affectation et de mutation 2019-2020

Dates à retenir	Lundi 19 août 2019	<u>Réunion pour les mouvements volontaires</u> Centre administratif de La Malbaie 10 h 30 (primaire) 11 h 00 (secondaire)
	Mercredi 21 août 2019	<u>Réunion pour l'attribution des contrats</u> Centre administratif de La Malbaie 10 h 00 (primaire) 13 h 15 (formation professionnelle) 13 h 30 (secondaire et formation générale aux adultes)

LA CAPSULE DE VOS REPRÉSENTANTS LOCAUX DU



Portrait des actionnaires du Fonds de solidarité FTQ à notre commission scolaire

Lors du conseil syndical du 14 mai dernier, nous avons reçu la visite de M. Langis Beaulieu, coordonnateur de la CSQ au Fonds de solidarité FTQ, ainsi que de M. Daniel B. Lafrenière qui lui succédera prochainement. Ces derniers ont dressé le portrait des actionnaires de la Commission scolaire de Charlevoix en date du 31 janvier 2019. Voici les faits saillants de cette présentation :

- 135 des 188 actionnaires travaillant à notre commission scolaire sont des enseignantes et enseignants répartis dans une proportion d'environ 76 % de femmes et 24 % d'hommes;
- Parmi les enseignantes et enseignants qui adhèrent au

Fonds, 25 % ont moins de 40 ans, 17 % de 40 à 44 ans, 39 % de 45 à 54 ans et 19 % ont 55 ans et plus;

- Le portefeuille des employées et employés de la commission scolaire représente une somme de 3,5 millions de dollars et celui des enseignantes et enseignants de Charlevoix 2,4 millions de dollars sur un total de 848 millions pour tous les actionnaires affiliés à la CSQ.

Messieurs Beaulieu et Lafrenière ont rappelé l'importante mission du Fonds qui consiste à sauvegarder des emplois au Québec et précisé que le pourcentage de libération alloué permet d'offrir un service de proximité lors de la tournée réalisée chaque année par les responsables locaux.



Les coordonnateurs de la CSQ au Fonds de solidarité FTQ, MM. Daniel B. Lafrenière à gauche et Langis Beaulieu à droite, présentent le portrait des adhérentes et adhérents de la Commission scolaire de Charlevoix aux membres du conseil syndical du SEC-CSQ.

Nous avons profité du conseil syndical du 14 mai pour dévoiler le nom des personnes gagnantes du concours organisé dans la cadre de la tournée 2018-2019 du Fonds de solidarité FTQ/SEC-CSQ. Il est à noter que ce concours s'adressait exclusivement aux membres du conseil syndical. Chaque personne gagnante a reçu une carte-cadeau d'une valeur de 50 \$ à la SAQ offerte par le Fonds de solidarité FTQ.



Félicitations aux gagnantes du concours organisé par le Fonds de solidarité FTQ et le SEC-CSQ : Mmes Claudine Filion, Marie-Noëlle Bouchard, Annick Cauchon, Jessica Bouchard, Élise Bergeron, Cindy Bergeron et Jessika Gélinas (absente sur la photo)!

Levée du plafonnement

Le 22 janvier dernier, le Fonds a annoncé une limitation dans l'émission de ses actions pour l'année financière en cours. Ainsi, seuls les épargnants qui souscrivaient par retenue sur le salaire ou prélèvement bancaire automatique pouvaient toujours se procurer des actions. Cependant,

depuis le 1^{er} juin, il est de nouveau possible pour les épargnants qui contribuent de façon dite « forfaitaire », soit par montant unique, de cotiser au Fonds de solidarité FTQ.

Pour plus d'informations, contactez-nous!

Stéphane Côté École Laure-Gaudreault et SEC-CSQ	Charles Hétu charlesh3030@gmail.com 418-240-0449	Alexandre Girard École secondaire du Plateau
---	---	--

Veillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir. Chaque taux de rendement

indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des actions et du réinvestissement de tous les dividendes et ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur, qui aurait pour effet de réduire le rendement.

Stéphane Côté, conseiller technique

Remplacement de la présidence

Tel que vous avez pu le lire dans le « Mot de la présidente », étant donné que je démissionne, il y aura des élections qui se tiendront pendant le premier conseil syndical de l'année 2019-2020 soit le 9 septembre 2019. Vous savez que, normalement, les personnes qui occupent les postes de conseil technique et de présidence sont élues lors du congrès. Cependant, selon nos statuts, ce sont les membres du conseil syndical qui doivent combler une vacance au sein du conseil d'administration. D'ailleurs, je vous rappelle qu'une telle situation est déjà survenue en 2011. La conseillère technique de l'époque avait démissionné et c'est M. Stéphane Côté qui avait été élu lors d'un conseil syndical.

La personne élue qui me succédera complètera le mandat de 3 ans auquel j'ai déjà fait un an. Les délégués éliront donc une présidente ou un président pour 2 ans. Conformément à nos statuts, le conseil syndical a nommé un comité d'élection le 11 juin dernier. De plus, vous recevrez, par courriel, le formulaire de mise en nomination pour la présidence du SEC-CSQ. Entre temps, c'est Mme Monique Brassard, actuellement première vice-présidente, qui assurera l'intérim du 1^{er} juillet au 9 septembre.

Kathy, présidente

Liste de priorité d'emploi et liste de rappel au 30 juin 2019

Secteur des jeunes

Au plus tard le 10 juin, la commission scolaire affiche dans chacune des écoles la liste de priorité d'emploi pour l'octroi de contrats. Si votre nom s'y retrouve, le SEC-CSQ vous invite à valider les informations qui vous concernent puisque **toute correction doit être demandée par écrit, au plus tard le dernier jour ouvrable de l'année scolaire**. La commission rend également disponible une version électronique de la liste sur son *portail éducatif*. À titre indicatif, chaque enseignante et enseignant de la liste en reçoit une copie à son adresse électronique professionnelle.


Secteurs de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle

Au plus tard le 1^{er} juin, la commission affiche dans chacun des pavillons (FGA) ou des centres (FP) la liste de rappel qui sera utilisée pour l'année scolaire suivante.. **Toute correction doit être demandée par écrit, au plus tard le 30 juin.**

Stéphane Côté, conseiller technique

Déjeuner des précaires

Juste avant le bassin du primaire
Présentation et période de questions
8h30 à 10h
Gymnase de l'école Marguerite d'Youville
Confirmez votre présence : z10.charlevoix@lacsq.org



Consultation négociation matières intersectorielles



- Les salaires et les primes
- La retraite
- Les droits parentaux
- Les disparités régionales

Si ce n'est pas déjà fait, allez répondre au sondage. Le lien est sur le groupe [f](#) du SEC-CSQ.

Merci!